

Le budget 2020 d'Aigle passe bien la rampe

Finances - Le Conseil communal a accepté, jeudi soir après un débat-fleuve, le projet municipal très légèrement déficitaire.



La Ville d'Aigle tournera en 2020 avec un léger manco. Image: Chantal Dervey

De longues heures de débat n'ont pas enterré le projet de budget 2020 de la Ville d'Aigle, légèrement amendé par le Conseil communal. Il a été très majoritairement accepté. Pour l'an prochain, les argentiers aiglons tablent sur des charges de 46,5 millions de francs, à peu près l'équivalent en recettes. L'exercice laisse entrevoir un faible manco de 24'000 francs. La marge brute d'autofinancement est convenable: 2,8 millions de francs.

Le corps délibérant a en revanche retoqué un poste, celui d'une nouvelle offre de vélos mis en libre-service pour la population et les visiteurs. Le système en vigueur n'ayant pas donné satisfaction, la Municipalité voulait revenir avec un autre principe, porté par un nouveau partenaire. À l'instigation de la Commission des finances (COFIN), les élus n'en ont pas voulu, à une courte majorité, enjoignant leurs édiles à revenir à la charge sous la forme d'un préavis.

La COFIN n'a en revanche pas été suivie sur son amendement visant à biffer l'engagement d'un éducateur de proximité, jugé nécessaire et utile par la Municipalité et largement défendu

par Cyril Zoller (AlternativeS-Les Verts). Philippe Bellwald (Entente aiglonne) a déposé un amendement visant à inscrire au budget 2020 la baisse réelle de la participation financière de la Commune à l'accueil de jour de la petite enfance, sachant que ce poste a été réduit de 160'000 francs seulement après l'élaboration du budget communal. Refus de la majorité du plénum.

Enfin, préalablement à l'examen du budget, le président de l'Entente aiglonne, Marcel-Jacques Bacca, avait fait remarquer que le document établi pour 2020 était amputé d'une page sur laquelle avait pu se prononcer la COFIN lors de l'examen du budget. Ce document a été distribué avant la séance aux conseillers comme aux médias. «Je veux être sûr que la démarche est légale», a déclaré Marcel-Jacques Bacca. Une question devait être adressée à la préfète du district, Patricia Dominique Lachat.

Créé: 17.12.2019, 17h14